

PAR COURRIEL

Québec, le 4 novembre 2022

Monsieur Benoit Charette  
Ministre de l'Environnement,  
de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7



**INFORMER**

Objet : Avis sur le type de mandat qui devrait être confié au BAPE –  
*Projet de ligne d'interconnexion Hertel-New York*



**CONSULTER**

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la période d'information publique sur le projet cité en objet, qui a pris fin le 24 octobre 2022, vous avez reçu une demande de consultation publique qui a été jugée non frivole. Conformément à l'application de l'article 31.3.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, cette demande m'a été acheminée à l'intérieur du délai de 10 jours impartis, soit le 3 novembre. Selon le quatrième alinéa de ce même article, le Bureau doit vous recommander le type de mandat qui devrait lui être confié.



**ENQUÊTER**

Parmi les éléments qui se dégagent de l'analyse de la demande, nous soulignons notamment les constats suivants :

- le requérant demande la tenue d'une audience publique ;
- la justification du projet n'est pas remise en cause ;
- les enjeux soulevés sont circonscrits mais ne se prêtent pas à une médiation ;
- les préoccupations émises concernent spécifiquement les impacts du projet sur les activités agricoles.



**AVISER**

En conséquence, sur la base des critères établis dans la procédure administrative que nous avons développée à cet effet ainsi que sur l'expérience organisationnelle acquise au regard de la réalisation de différents types de mandat, le BAPE recommande la tenue d'une consultation ciblée pour ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente par intérim,



Marie-Hélène Gauthier